



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 09-2 - ENVIRONNEMENT
- NATURA 2000 - CANDIDATURE
DE LA VILLE COMME ANIMATEUR
DU SITE - RECRUTEMENT D'UN
CHARGE DE MISSION - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU FEDER PACA
- AUTORISATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2742/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **11/10/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

11 OCT 2013

Pour le Maire,
L'Adjoint principal,


A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 octobre 2013

Le vendredi 4 octobre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jacques GENTE
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
M. Alain BIGNONNEAU à M. Francis PERUGINI
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

09-2 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - CANDIDATURE DE LA VILLE COMME ANIMATEUR DU SITE - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER PACA - AUTORISATION

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par délibérations des 25 juin et 26 octobre 2010, la Commune est devenue opérateur du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins », pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de ce site sous l'égide du comité de pilotage co-présidé par le Préfet Maritime et le Préfet des Alpes-Maritimes.

En effet, il était apparu intéressant que la Commune dont l'intégralité du littoral est inscrit dans ce site, soit la cheville ouvrière de ce programme, pour aboutir à un plan de gestion élaboré et partagé par l'ensemble des acteurs, pour un usage du site compatible avec le respect de sa biodiversité.

Ce document comprend un plan de gestion global, constitué de fiches actions (opérationnelles et réglementaires), d'une charte de bonnes pratiques dite « charte Natura 2000 », des fiches habitats et espèces ainsi que d'un atlas cartographique.

L'élaboration du DOCOB a démarré à la mi-février 2011 et doit être rendu fin 2013 pour être approuvé par arrêté préfectoral. Ce projet a été financé par des crédits de l'Union Européenne et de l'Etat, qui ont permis le recrutement au sein des services municipaux, d'un chargé de mission contractuel de niveau ingénieur dédié à ce programme, et la réalisation d'études d'inventaires écologiques et sociaux-économiques nécessaires au programme.

Dans le droit fil de sa position d'opérateur sur le DOCOB, et compte tenu de l'importance de ce programme à la fois pour veiller à la préservation de son patrimoine naturel et favoriser l'exercice d'activités compatibles avec celui-ci (tourisme, pêches amateur et professionnelle, plaisance, plongée, aquaculture, etc.), la Commune souhaite tout naturellement devenir l'animateur du Site Natura 2000.

Elle assurerait cette nouvelle mission en partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées, établissement public placé sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et chargé de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection du milieu marin.

Comme pour la mission précédente, l'animation du site nécessitera le recrutement d'un chargé de mission à temps plein, hautement qualifié, pour une phase d'animation sur 18 mois du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015, dans un premier temps. Il coordonnera la mise en œuvre du plan de gestion et contribuera au travail en réseau des sites Natura 2000 de PACA, notamment pour le développement de méthodes de réduction de l'impact du mouillage.

Ce chargé de mission sera assisté d'un secrétariat à hauteur de 0.2 ETP. Le coût de la mission d'animation pour cette période de 18 mois est évalué au total à 63 612 € (53 010 € de rémunération chargé de mission et 10 602 € de secrétariat).

La mission animation est susceptible de bénéficier du soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER PACA) à hauteur de 80 % de son montant. Le coût résiduel pour la Commune serait donc de 20 % soit 12 722 €.

Au-delà de cette première phase d'animation (Juillet 2015), le Conseil municipal sera à nouveau sollicité pour décider de la suite de la démarche et des conditions de sa réalisation.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

09-2 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - CANDIDATURE DE LA VILLE COMME ANIMATEUR DU SITE - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER PACA - AUTORISATION

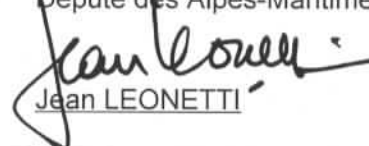
Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- **AUTORISE** le Maire à présenter la candidature de la Commune d'Antibes en tant qu'Animateur du Site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins », pour la première phase d'animation prévue sur 18 mois du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à créer l'emploi de Chargé de Mission non titulaire et à recruter ce dernier à temps complet relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux, pour cette durée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme (AAMP) et leurs éventuels avenants ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA à hauteur de 80 % du coût de la mission d'Animation du Site Natura 2000 estimé à 63 612 €, soit une aide d'un montant de 50 890 €, et à signer le dossier correspondant et ses éventuels avenants ;
- **AUTORISE** le Maire à s'engager :
 - à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où, l'aide européenne attribuée est inférieur au montant sollicité ;
 - à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
 - à réaliser la mission sur 18 mois du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015, terminée et payée dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle de dégagement automatique des crédits ;
 - à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
 - à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **APPROUVE** le projet et son contenu ;
- **APPROUVE** le plan de financement de la mission et de prévoir d'inscrire cette dépense aux budgets 2014 et 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.09-2 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - CANDIDATURE DE LA VILLE COMME ANIMATEUR DU SITE - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER PACA - AUTORISATION -

Date de transmission de l'acte : 11/10/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2013

Numéro de l'acte : DCM2742-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131004-DCM2742-13-DE

Date de décision : 04/10/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes